



Position officielle de l'Association canadienne des ergothérapeutes

La santé au travail et l'ergothérapie

L'Association canadienne des ergothérapeutes croit que les ergothérapeutes possèdent les connaissances et les compétences pour exercer dans le domaine de la santé au travail. La santé au travail incorpore les pratiques, les directives et les programmes conçus pour améliorer la santé physique, mentale et psychosociale des travailleurs (Conseil canadien sur les soins de santé intégrés, 2002).

Au Canada, l'ergothérapie est basée sur un modèle de pratique qui favorise l'interaction entre la personne et ses occupations dans son environnement social, culturel, physique et institutionnel. L'ergothérapie se trouve dans une position unique pour offrir des services spécialisés aux milieux de travail, dans le but d'initier et d'élaborer des stratégies à paliers multiples visant à promouvoir la santé de l'employé et de l'organisation.

Recommandations

1. Des recherches multidisciplinaires doivent être menées pour comprendre comment le travail et les milieux de travail influent sur le rendement occupationnel et pour comprendre la relation entre l'état de santé et les facteurs environnementaux.
2. Les ergothérapeutes doivent collaborer avec les travailleurs, les équipes de travail, les gestionnaires, les syndicats, les comités de santé et de sécurité au travail et les professionnels de la santé afin de favoriser la création de milieux de travail sains.
3. Les ergothérapeutes doivent élargir leurs services afin de contribuer à l'avènement de milieux de travail sains et de travailleurs en santé.
4. Les ergothérapeutes doivent revendiquer des initiatives en santé du travail et des recherches ayant pour but de réduire les effets de la maladie et de la déficience chez les Canadiens.

Initiatives de l'ACE

Afin de promouvoir l'ergothérapie dans le secteur de la santé au travail, l'ACE entreprendra les actions suivantes :

1. Travailler en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes associés de près ou de loin à la santé et les organismes de recherche du domaine de la santé afin d'orienter et d'influencer sur les directives et les activités de recherche clés du domaine de la santé au travail.
2. Favoriser la connaissance de la relation entre l'environnement, l'occupation et la santé.
3. Établir des partenariats avec différents organismes en vue

d'élaborer des stratégies pour promouvoir la santé au travail.

4. Favoriser ou soutenir des activités éducatives permettant l'acquisition de compétences professionnelles dans des domaines tels que l'établissement d'équipes de gestion de la main-d'œuvre en milieu de travail, les compétences en négociation et en médiation, et l'application de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
5. Mettre au point des ressources à l'intention des consommateurs de même que des ressources sur la pratique afin de faire connaître la valeur de l'ergothérapie dans le domaine de la santé au travail.
6. Mettre à la disposition des ergothérapeutes des données probantes sur la santé au travail.

Renseignements généraux

1. Les stratégies relatives à la santé au travail sont devenues de plus en plus importantes au sein des entreprises canadiennes. Au cours des deux dernières décennies, nous avons été témoins d'un changement dans la nature du travail, en raison de facteurs comme la mondialisation et les progrès de la technologie, de même que des changements démographiques au sein de la main-d'œuvre. D'une manière correspondante, le type et l'incidence des maladies et lésions associées au travail ont également changé. La dépense en soins de santé du secteur privé est en croissance et on estime qu'elle était de 23,9 milliards de dollars en 1997, ce qui représente environ 31% de la dépense totale en soins de santé au Canada (Santé Canada, 2003). Chaque année, les entreprises dépensent plus de 11 milliards de dollars en avantages sociaux pour les employés; de plus, le coût des médicaments prescrits et non prescrits augmente annuellement de 5 % à 10 %. Ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts liés à l'absentéisme, à la réduction de la qualité et à la perte de productivité (Santé Canada, 2003; Institut de recherche sur la santé et le travail, 1998-1999).
2. La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé définit le lien entre les personnes et leur environnement comme étant le fondement de la promotion de la santé. La santé se manifeste dans les environnements de tous les jours (Organisation mondiale de la santé, 1986). Lorsque l'on travaille avec les employeurs et les travailleurs afin de planifier et de mettre en œuvre des stratégies d'ensemble sur le bien-être, il est essentiel de donner aux individus des moyens d'agir afin qu'ils puissent exercer un contrôle sur leur santé et raffermir ainsi l'action communautaire pour la



Position officielle de l'Association canadienne des ergothérapeutes

La santé au travail et l'ergothérapie

santé (Organisation mondiale de la santé, 2003).

3. On reconnaît de plus en plus qu'il est essentiel d'établir une stratégie d'ensemble pour la santé au travail centrée sur l'employé et l'organisme, qui englobe la culture, les directives et les pratiques de l'entreprise (Solmundson, 2003). Des programmes tels que la santé et la sécurité au travail, l'aide aux employés, la gestion de l'incapacité au travail et la prévention des lésions sont des exemples d'approches individuelles de la gestion de la santé, de la maladie et du handicap. Cependant, il faut opter pour une approche intégrée afin de prendre en compte les effets complexes des facteurs physiques et psychosociaux en santé et sécurité au travail et ce, dans la pratique et dans la recherche (Institut de recherche sur la santé et le travail, 1998-1999).
4. Un modèle d'ensemble sur la santé au travail englobe l'environnement physique et social, de même que les pratiques et ressources en santé individuelle (Institut national de la qualité et Santé Canada, 1998). Les ergothérapeutes reconnaissent que la santé de l'employé et l'environnement de travail sont déterminés par un large éventail de facteurs interagissant les uns avec les autres. Le choix, le rendement, l'organisation et la satisfaction face aux occupations sont déterminés par la relation entre les personnes et leur environnement (ACE, 2002). Les ergothérapeutes abordent les questions en matière de santé au travail selon une perspective unique qui tient compte des besoins du travailleur individuel, du groupe de travail et de l'organisation.
5. La nature de l'occupation peut avoir un effet négatif sur la santé de l'employé. Les ergothérapeutes ont des compétences pour analyser le rendement occupationnel et pour comprendre les exigences physiques, cognitives, affectives et sociales du travail en fonction des habiletés et des limites des personnes. L'intervention ergothérapique préconise un milieu de travail sécuritaire et sain par l'intermédiaire de directives, de programmes et d'activités, notamment l'ergonomie, la nutrition et le mieux-être, la gestion de la douleur, la gestion du stress, le counseling, l'équipement de sécurité au travail, les mesures de santé et de sécurité et la formation aux aptitudes à la vie quotidienne.
6. Les initiatives efficaces sur le mieux-être doivent être considérées comme une stratégie de gestion qui est fondée sur une analyse commerciale de cas (les coûts-avantages de la mise en œuvre) et sur l'atteinte de résultats mesurables comme la présence au travail, le maintien du personnel de même que les coûts associés aux lésions, au handicap et aux

avantages sociaux. Les composantes des initiatives en milieu de travail doivent être intégrées afin de prendre en compte la santé organisationnelle et individuelle. Les ergothérapeutes peuvent aider les employeurs à déterminer les besoins et les préoccupations des travailleurs et de l'organisation, élaborer des objectifs pour les initiatives de santé au travail et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les programmes afin de répondre à ces objectifs (Santé Canada, 1999). La croyance de la profession en l'importance des interrelations entre la personne, l'occupation et l'environnement situe les ergothérapeute dans une position stratégique pour offrir des programmes de qualité dans le domaine de la santé au travail.

Références

- Association canadienne des ergothérapeutes. (2002). *Promouvoir l'occupation: une perspective de l'ergothérapie* (éd. rev.) Ottawa, ON: CAOT Publications ACE.
- Conseil canadien sur les soins de santé intégrés (CCIH). (2002). *A discussion paper on workplace health*. Consulté le 22 mars 2004, à http://www.ccih.ca/docs/CCIH%20-%20DiscussionPaper_on_WorkplaceHealth_LastVersion.pdf
- Institut de recherche sur la santé et le travail. (1998-1999, hiver). National roundtable puts employee health at top of business priority list. *At Work*, 10, 1, 7-9.
- Institut national de la qualité et Santé Canada. (1998). *Critères canadiens d'un milieu de travail sain*. Toronto, ON: Institut national de la qualité.
- Organisation mondiale de la santé. (1986). *Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé*. Genève : Auteur.
- Organisation mondiale de la santé. (2003). Quatrième conférence internationale sur la promotion de la santé. *Déclaration de Jakarta sur la promotion de la santé au XXIe siècle*. Consulté le 14 août 2003, à <http://www.who.int/hpr/ncp/jakarta.conference.shtml>.
- Santé Canada. (1999). *Health Works*. Ottawa, ON: Santé Canada.
- Santé Canada. (2003). *Tendances relatives aux coûts de la santé et les stratégies de prévention*. Consulté le 21 octobre 2003, à http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/condition-physique/au_travail/trends_f.html
- Solmundson, C. (2003). Creating healthier worksites through comprehensive programs. In *Workplace Health*. Forum sur une question professionnelle présenté lors du Congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes, Winnipeg, Manitoba.

Autres prises de positions connexes de l'ACE

Les occupations saines et la santé
Promotion de la santé